

**DELIBERATION N° 243-25**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

**Le onze décembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures et trente minutes**, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, datée du 2 décembre 2025 conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du CGCT applicables en la matière. Secrétaire de séance : Marie-Noëlle BATTISTEL.

**Présents :**

SAVIGNON Joseph	GONNORD Franck	TAVERNA Philippe	MENDEZ Alain
SERRE Emmanuel	BONNIER Eric	CHAUD Frédéric	GRAND Florence
BLANC André	BARI Nadine	GRIET Bernard	PERRIN Gilda
KAITANDJIAN Patrick	CIOT Xavier	SAURAT Coraline	BATTISTEL Marie-Noëlle
BONOMI Jean-Pierre	DURAND Bernard	LANEYRIE Jean-Marc	LE TRAOU Dominique
CHATTARD Arnaud	DECHAUX Marie-Claire	TOSCAN Michel	PONCET Denis
BRUGNERA Jean-Michel	GIRARDOT Frédéric	STUTZ Anne	MAUGIRON Gilbert
GERBI Franck	TRAPANI Mary	CURT Jean-Pierre	ROUSSET Alain
ROBERT Philippe	GIACOMETTI Geneviève	GIRAUD Murielle	MORA Serge
MASLO Raymond	LAURENS Patrick	RAVANAT Jean-Luc	
ROSSI Angélique	FROMENT Thierry	GARNIER Jean-Luc	
LAMOUR Jérôme	MENDEZ-DIAZ Philippe	CHARLES Christian	

**Absents excusés représentés :** BARBAN Benjamin (pouvoir à LE TRAOU Dominique), FAURE Philippe (pouvoir à MENDEZ Alain), FERREIRA Michel (pouvoir à LAMOUR Jérôme), CHANTRE Carine (pouvoir à ROSSI Angélique), FAYARD Adeline (pouvoir à BONNIER Eric), BRUN Sylvie (pouvoir DECHAUX Marie-Claire), MONTANER-DUMOLARD Guillaume (pouvoir à GIRARDOT Frédéric), BALME Eric (pouvoir à SAURAT Coraline), BALMET Lucie (pouvoir à DURAND Bernard), JEANNIN Michel (pouvoir à GIACOMETTI Geneviève), MAUGIRON Frédéric (pouvoir à SERRE Emmanuel), BARTHELEMI Maryse (pouvoir à MASLO Raymond).

Nombre de délégués en exercice : 62

Nombre de délégués présents : 45

Nombre de pouvoirs : 12

**Nombre de délégués votants :** 57

**OBJET : JEUNESSE : PROPOSITION DE MISE EN ŒUVRE D'UNE PARTICIPATION FINANCIERE POUR LES JEUNES INSCRITS AU PARCOURS « BAFA EN MATHEYSINE »**

L'Intercommunalité organise et pilote des sessions de formation BAFA en direction des jeunes et des agents périscolaires du territoire depuis 2020, sessions financées par la CAF de l'Isère et de la CCM.

Ces formations étaient « gratuites » pour les jeunes de 16 à 25 ans avec une contrepartie d'investissement bénévole sur des missions en faveur du territoire, sans contrepartie financière.

Les bilans annuels font émerger plusieurs problématiques liées à la gratuité et la contrepartie bénévole :

- La gratuité de la formation, qui se déroule en 3 étapes, ne permet pas toujours l'engagement des jeunes. Certains ne mènent pas leur formation à son terme et n'obtiennent pas le BAFA complet ;
- La difficulté à mobiliser les jeunes sur des missions bénévoles malgré les multiples relances ;

- L'objectif est de renforcer l'engagement, ces relances peuvent, à l'inverse, créer un inconfort chez les jeunes—culpabilité, pression—and distendre leur relation avec le service jeunesse ;

Il est donc proposé d'expérimenter une nouvelle formule laissée à l'appréciation des futurs stagiaires :

- Soit la gratuité en compensation de missions bénévoles, avec une signature de la Charte d'engagement (co-signée par tuteur légal pour les stagiaires mineurs)
- Soit un tarif symbolique et progressif selon le quotient familial (CAF) :

<b>Session générale (8 jours)</b> <i>Formule internat obligatoire</i>	<b>Session d'approfondissement (6 jours)</b> <i>Formule au choix des stagiaires</i>	
Coût réel : 550 €	Coût réel Formule demi-pension : 290 €	Coût réel Formule pension complète : 490 €
Dégel bonus CTG CAF : 350 € max.	Dégel bonus CTG CAF : 350 € max.	
Proposition de participation des stagiaires selon le quotient familial CAF : <ul style="list-style-type: none"> <li>o 0 - 810 : 50 €</li> <li>o 811 - 1 300 : 70 €</li> <li>o QF &gt; 1 301 : 100 €</li> </ul>	Proposition de participation des stagiaires selon le quotient familial CAF : <ul style="list-style-type: none"> <li>o 0 - 810 : 20 €</li> <li>o 811 - 1 300 : 40 €</li> <li>o QF &gt; 1 301 : 50 €</li> </ul>	Proposition de participation des stagiaires selon le quotient familial CAF : <ul style="list-style-type: none"> <li>o 0 - 810 : 40 €</li> <li>o 811 - 1 300 : 60 €</li> <li>o QF &gt; 1 301 : 90€</li> </ul>

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **ACTE** la mise en place d'une participation financière pour les jeunes inscrits au parcours « BAFA en Matheysine » ;
- ➔ **APPROUVE** les montants des participations tels-que définis ci-dessus ;
- ➔ **AUTORISE** Mme la Présidente à engager les démarches nécessaires et à signer tous les documents inhérents à cette décision.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 11 décembre 2025

**La Présidente,  
Coraline SAURAT**

